



MAIRIE DE CHÂTEAUVILAIN

REUNION PUBLIQUE

Procès-Verbal du Conseil Municipal Du Jeudi 28 août 2025 à 19h00 en Mairie

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 août, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAUVILAIN s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GAUDE Daniel, le Maire.

Présents : GAUDE Daniel, DURAND Georges, NAUD Dominique, GOY Lionel, WARGNIER Séverine, DECHENAUX Pascal, AMMI Lionel, FOULU-MION Antoine, CHOVEAU Roger.

Excusés : RAMIREZ Laetitia, a donné procuration à WARGNIER Séverine.
DESTOMBES Pierre-Briec, a donné procuration à GOY Lionel.
THOMAS Magali, a donné procuration à GAUDE Daniel.
LE MEN Aurore, a donné procuration à FOULU-MION Antoine.
REVERDY Emmanuelle, a donné procuration à NAUD Dominique.

Secrétaire de séance : Dominique NAUD.

Convocation du 12 août 2025

| | |
|--------------|----|
| En Exercices | 14 |
| Présents | 09 |
| Votants | 14 |
| Excusés | 05 |
| Procurations | 05 |

Ordre du Jour

I COMMISSIONS COMMUNALES

Administration générale et Finances Daniel GAUDE et Lionel GOY

- Situation Financière
- **Délibération n°036-2025 :** Proposition acquisition du ténement de Mesdames Morel Jocelyne et Joly Marie-Odile, parcelles section B n°160 et 277 situé 1 Chemin du Fayeu
- **Délibération n°037-2025 :** Plan de Financement et demande de prêt relais pour l'Acquisition du ténement Morel/Joly

Voirie Georges DURAND

Travaux en cours

Bâtiments Georges DURAND

Travaux en cours

Plan Communal de Sauvegarde Lionel GOY et Séverine WARGNIER

Point sur l'avancement du dossier

Ecole – Cantine - Garderie Séverine WARGNIER

Point rentrée scolaire et périscolaire

Urbanisme Dominique NAUD

Permis de construire : Néant

Déclaration Préalable :

| | | | |
|--------------------|---------------------------|--------------------------|---------|
| Mme/M. BOURGEON | chemin de la Buissonnière | Pergola | Accordé |
| Mme MILLOT de Biol | chemin des Rivaux | Création Mare et Abri | Accordé |
| Mme/M. PELLET | chemin du Perret | Pergola | Accordé |
| M. JOUSSELIN | route de Biol | Panneaux photovoltaïques | Accordé |
| M. JANIN G. | rue du Centre | Panneaux photovoltaïques | Accordé |

QUESTIONS DIVERSES**Monsieur le Maire ouvre la séance.**

Le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 17 juillet 2025 est adopté à l'unanimité des présents.

Ordre du Jour**I COMMISSIONS COMMUNALES****Administration générale et Finances****Daniel GAUDE et Lionel GOY**

Situation Financière : respect le budget primitif sauf pour le compte entretien de bâtiment ou un dépassement de crédit est constaté mais pas de dépassement de chapitre.

Délibération n°036-2025 : Proposition acquisition du tènement de Mesdames Morel Jocelyne et Joly Marie-Odile, parcelles section B n°160 et 277 situé 1 Chemin du Fayeu

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la délibération en date du 17 juillet 2025 l'autorisant à faire une proposition de prix à l'Indivision Madame Jocelyne MOREL et Madame Marie-Odile JOLY concernant l'acquisition de leur propriété située 1, chemin du Fayeu, 38300 Châteauvilain, comportant une maison section B, parcelle n° 277 d'une surface de 250 m² et un terrain section B parcelle n°160 d'une surface de 577 m².

Les propriétaires ont donné leur accord pour cette cession aux prix de Cent soixante-dix-neuf mille huit cent Euros (179 800 €) pour l'ensemble.

La Maison est classée en zone UB et le Terrain en zone UA au PLU adopté en mars 2022.

Ces deux tènements ont abrité le dernier commerce (Bar-Epicerie) de la commune, fermé en janvier 2002.

Le Conseil Municipal souhaite faire cette acquisition en réserve foncière pour l'instant.

Dans l'avenir ce bien situé au cœur du village pourrait permettre la réouverture d'un commerce de proximité avec création de 2 ou 3 logements.

La commune prendra à sa charge les frais de mutation, les honoraires du Notaire (Maitre Mion à La Tour du Pin) ainsi que les éventuels frais de géomètre.

Le financement se fera par l'octroi d'une ligne de crédit de 180 000 €, durée 1 an au taux ESTER + Marge 0,67 % ou taux fixe 2,53 % au choix au moment du tirage.

Cette ligne de crédit sera remboursée par la vente de terrain communaux au prix de 245 000 € à l'entreprise CHANUT de Bourgoin-Jallieu en vue de la réalisation d'un lotissement de 12 logements.

Après en avoir débattu et délibéré, Le Conseil municipal :

DONNE SON ACCORD pour l'acquisition du tènement situé 1 chemin du Fayeu, section B, parcelles n° 160 et 277 au prix de 179 800 €.

DONNE SON ACCORD pour la prise en charge par la commune des honoraires de Notaire et géomètre, et des frais de mutation.

Délibération n°037-2025 : Convention de ligne de trésorerie interactive à conclure avec la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône-Alpes.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de passer une convention de ligne de trésorerie interactive auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône-Alpes.

Celle-ci permettra l'acquisition dans les meilleurs délais, du tènement immobilier, appartenant à l'Indivision Morel Jocelyne/Joly Marie-Odile.

Celle-ci sera liquidée à réception des fonds dû à la vente prochaine de terrain communaux.

Vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône-Alpes et Après en avoir débattu et délibéré, Le Conseil municipal a pris les décisions suivantes :

DÉCIDE, pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 180 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la Commune de CHÂTEAUVILAIN décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes sont les suivantes :

| | |
|--|---|
| Montant : | 180 000 Euros |
| Durée : | un an maximum |
| Taux d'intérêt applicable à un tirage par l'Emprunteur à chaque demande de versement des fonds : | Au choix : ESTER + marge de 0,67% ou taux fixe de 2,53% |

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : **trimestrielle civile**
- Frais de dossier : **300 euros**
- Commission de non-utilisation : **0,00%** de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit (Option)

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

AUTORISE le Maire, à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes.

AUTORISE le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Le CM accepte d'ajouter cette délibération à l'ordre du jour :

Délibération n°038-2025 : Attribution d'une Subvention municipale au Comité des Fêtes

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention municipale exceptionnelle au Comité des Fêtes de Châteauvilain, d'un montant de 2 600 € pour le remboursement des frais de réalisation d'un Char, qui représentera la commune au Comice Agricole organisé le 31 août 2025 par la commune de St Savin.

Monsieur Lionel GOY, Adjoint et Président du Comité des Fêtes n'a pas pris part au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, Le Conseil municipal à l'unanimité des votants :

ACCORDE une subvention municipale au Comité des Fêtes de Châteauvilain de 2 600 € pour la réalisation d'un Char.

DIT que cette somme est inscrite au budget 2025 au compte 65748.

Lotissement du Jouffray : Le résultat du diagnostic pollution effectué par l'entreprise G environnement est négatif aucun polluant détecté sur le terrain. Le rapport a été transmis à l'entreprise CHANUT pour finaliser la vente du terrain.

Visite de Monsieur le Sous-préfet le 03 septembre à 14h en mairie.

Association des Maires et Adjointes de l'Isère : le congrès annuel aura lieu le 11 octobre 2025 à Aoste.

Remise de Médailles à Pascal Dechenaux pour 20 ans de présence au Conseil municipal ainsi que Georges Durand et Daniel Gaude pour 35 ans.

Voirie**Georges DURAND****Rue du Centre** : Les travaux débiteront courant septembre.**Chemin de la Buissonnière :**

- Les travaux débiteront quand ceux de la rue du centre seront terminés pour éviter de perturber la circulation.
- Le Syndicat des Eaux sera sollicité pour la réalisation des branchements eaux et assainissements des constructions futures.

Chemin du Marc : La famille Grenet fait part de la dégradation importante du chemin par les travaux forestiers réalisés depuis plusieurs mois.

M. le Maire a contacté la société Coforêt pour remettre le chemin en état.

Parking Allée de l'Ecole : l'entreprise n'a pas pu effectuer les travaux pendant les vacances scolaires, dans l'attente de la date de réalisation.**Bâtiments****Georges DURAND**

Travaux en cours

Plan Communal de Sauvegarde**Lionel GOY et Séverine WARGNIER**

Point sur l'avancement du dossier : Le classeur n°4 est terminé, le N°5 est commencé.

Une Visio est prévue le vendredi 05 septembre à 15h avec M. Biarneix de l'Institut des Risques Majeurs pour la préparation de l'exercice de mise en situation du 02 octobre 2025.

Ecole – Cantine - Garderie**Séverine WARGNIER**

Point rentrée scolaire et périscolaire :

L'effectif prévu est de 61 élèves dont :

- 25 en Maternelle : 7 PS, 8 MS, 10 GS
- 17 en CP,CE1 : 6 CP, 11 CE1
- 19 en CE2, CM1, CM2 : 8 CE2, 4 CM1, 7 CM2

Arrivée de Yann Vinot en CP, CE1 suite au départ de Fanny Moissonnier Laurine Rodrigues est directrice. Retour de Mme Pessin à temps plein L'entreprise Philippe a effectué les changements de mobiliers prévus en cuisine.

Périscolaire : Le contrat d'Alicia Garnier passe à 12h par semaine dont 1h en garderie du soir pour soutien à la gestion des enfants et l'entretien des bâtiments.**Urbanisme****Dominique NAUD****Permis de construire** : Néant**Déclaration Préalable :**

| | | | |
|--------------------|---------------------------|--------------------------|---------|
| Mme/M. BOURGEON | chemin de la Buissonnière | Pergola | Accordé |
| Mme MILLOT de Biol | chemin des Rivaux | Création Mare et Abri | Accordé |
| Mme/M. PELLET | chemin du Perret | Pergola | Accordé |
| M. JOUSSELIN | route de Biol | Panneaux photovoltaïques | Accordé |
| M. JANIN G. | rue du Centre | Panneaux photovoltaïques | Accordé |
| M. MAIDONIS | chemin de la Buissonnière | Panneaux photovoltaïques | Accordé |

QUESTIONS DIVERSES**Elections Municipales** : Elles auront lieux les 15 et 22 mars 2026.

Fin de séance 20h43

La secrétaire de séance,



Dominique NAUD

Le Maire,



Daniel GAUDE